

**SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 8 septembre 2025 à 19 heures 30**

*suivant convocation aux Membres
en date du 29 août 2025*

Présidence : Le maire, Vincent STRICH

Membres présents : Mmes & MM. Isabelle ALLOUCHE ; Sophie DIENER ; Pierre MALATRÉ ; Angélique MARTIN ; Jérôme PRUVOT ; Jean-Philippe RUBERT ; Sonia SCHMITZ ; Géraldine SCHURDER ; Céline WALTERSBERGER et Denis WACH.

Membres absents excusés : Mme Laetitia NASTASI ; MM. Christian ENTZ et Germain JUNG.

Secrétaire de séance : M. Jérôme PRUVOT

Début de séance : 19h40

0-0-0-0-0-0-0-0

Le maire souhaite la bienvenue à toutes et tous pour cette réunion de rentrée et les remercie pour leurs présences.

PROCURATIONS

M. Christian ENTZ donne pouvoir à M. Jean-Philippe RUBERT ;
Pour le représenter au Conseil municipal du 8 septembre 2025 à 19 heures 30, pour prendre part à toutes les délibérations, émettre tout vote, signer tout document, et généralement faire le nécessaire.
Le Conseil prend connaissance du document original de procuration.

1/ NOMINATION du ou de la secrétaire de séance

Le Conseil municipal nomme M. Jérôme PRUVOT en qualité de secrétaire pour cette séance.
Avis favorable à l'unanimité

2/ ACCEPTATION du dernier P.V.

Suite à la transmission du P.V. de la séance du 16 juin 2025 ; aucune remarque n'est formulée quant au précédent procès-verbal.
Le P.V. est approuvé par 11 voix POUR (10 + 1 procuration) et 1 abstention.

Le PV est signé séance tenante par les membres présents.

3/ Affectation de locaux à un service public : installation d'un périscolaire dans un appartement communal

Comme envisagé et suite à la vacance des lieux, l'appartement communal « A » situé au 37 rue Principale – 68440 STEINBRUNN-LE-HAUT, propriété de la commune de STEINBRUNN-LE-HAUT, est affecté temporairement à l'accueil périscolaire et extrascolaire.

Ce local devient, pour la durée de l'affectation, le lieu principal de fonctionnement du service d'accueil périscolaire et extrascolaire organisé par la commune et géré par la Fédération des Foyers-Clubs du Haut-Rhin.

La durée de cette affectation est fixée à compter du 1^{er} septembre 2025 et pour une durée non définie à ce jour.

L'affectation reste maintenue, sauf en cas de nouvelles modifications.

Le local sera utilisé conformément aux normes de sécurité et d'hygiène en vigueur, et exclusivement dans le cadre des activités périscolaires et extrascolaires.

Notre compagnie d'assurance, la CIADE, est informée de cette affectation afin d'assurer les locaux en fonction de l'utilisation qui en est faite.

Un arrêté municipal a été pris en ce sens et transmis au contrôle de légalité.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 12 voix POUR (11 + 1 procuration)

4/ Décision de contracter un emprunt pour l'acquisition de la propriété 2 rue de Rantzwiller, dite « BOHRER »

Lors de la dernière séance, le Conseil municipal a donné un avis favorable pour préempter cette propriété qui est pressentie pour y accueillir le périscolaire.

Pour l'acquisition de cette propriété, nous avons pris contact avec différents organismes financiers et sommes dans l'attente d'offres financières en retour.

Sur proposition du Maire, la demande de financement est établie sur un montant de 179 000 euros qui correspond au prix de vente de la maison (163 000 €) + les frais d'agence (12 000 €) + les frais de taxe du notaire (3 300 €).

Pour rappel, au moment de l'élaboration du budget principal, nous avons inscrit un montant prévisionnel dans cette éventualité.

Nous avons reçu un retour pour trois banques, la Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole et la Banque postale, les caractéristiques sont les suivantes :

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe :

- Sur 15 ans, taux de rémunération du Livret A + 0.70 %
- Sur 20 ans, taux de rémunération du Livret A + 1.00 %

Le Crédit Agricole d'Épargne Grand Est Europe :

- Offre de prêt de 179 000.00 euros
- Durée : 10/15 ou 20 ans
- Périodicité de remboursement : trimestrielle
- Taux sur 10 ans : 3.30 % fixe, taux à échéances constantes (3.60 % sur 15 ans ; 3.85 % sur 20 ans)
- Remboursement en échéances constantes de 5 272,18 € sur 10 ans (3 874,06 € sur 15 ans ; 3 218,65 € sur 20 ans)

La Banque Postale :

- Offre de prêt de 178 300.00 euros
- Durée : 15 ou 20 ans
- Périodicité de remboursement : trimestrielle
- Taux sur 15 ans : 3.87 % fixe, taux à échéances constantes (4.04 % sur 20 ans)
- Remboursement en échéances constantes de 3 931,14 € sur 15 ans (3 259,77 € sur 20 ans)

Le Conseil Municipal prend connaissance de ces trois propositions et décide d'attendre le retour des deux autres organismes contactés.

Un accord de principe est toutefois donné sur le fait qu'il faudra passer par un emprunt.

Le choix final sera fait lors de la prochaine séance de Conseil municipal.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 12 voix POUR (11 + 1 procuration)

5/ Nomination d'un référent territorial « EESH » (Espèces à Enjeux pour la Santé Humaine)

Il s'agit d'une démarche initiée par la FREDON Grand Est en partenariat avec l'ARS Grand Est.

Les collectivités territoriales concernées par la présence de l'une des espèces figurant sur la liste prévue à l'article D.1338-1EESH (les plus fréquentes sont l'ambrosie, les chenilles processionnaires, le moustique tigre, les tiques, les punaises de lit, ...) ; peuvent désigner un ou plusieurs référents territoriaux dont le rôle est, sous leur autorité, de :

- Repérer la présence de ces espèces ;
- Participer à leur surveillance ;

- Informer les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre pour prévenir l'apparition de ces espèces ou pour lutter contre leur prolifération en application de l'arrêté préfectoral mentionné à l'article R.1338-4 ;
- Veiller et participer à la mise en œuvre de ces mesures.

Il n'y a pas d'obligation à désigner un référent territorial mais il est toutefois un maillon indispensable puisqu'il représente un relais local, permettant de gagner en efficacité par une intervention de proximité.

Il peut être un élu local, un agent territorial et/ou un bénévole.

Le référent ne met pas en place lui-même les opérations de lutte obligatoire contre les EESH mais veille à ce qu'elles soient appliquées. La collectivité reste en charge du domaine public communal et les gestionnaires privés, de leur terrain.

Les agents de la Brigade Verte sont déjà formés sur certaines de ces problématiques. Les communes adhérentes peuvent s'appuyer sur leur savoir-faire et leur observation du terrain ; cela n'exclut pas toutefois la désignation de référents.

Des formations gratuites seront proposées ultérieurement aux référents désignés.

(Voir mail transmis par l'ARS-GRANDEST, en date du 20.08.2025)

Après délibération, il est décidé de confier cette mission de référent territorial à M. Vincent STRICH.

Le Conseil municipal émet un avis favorable par 11 voix POUR (10 + 1 procuration) et 1 abstention.

6/ Validation du Plan Communal de Sauvegarde

Dans un souci permanent de protection des populations face aux risques majeurs, la commune de STEINBRUNN-LE-HAUT présente et officialise son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**.

Ce document constitue un outil stratégique pour anticiper, organiser et répondre aux situations de crise sur notre territoire.

Concrètement, l'utilité de la mise en place de ce document se résume à ces points essentiels :

- Meilleure préparation aux situations d'urgence (inondation, tempête, accident industriel, etc.).
- Clarté des consignes : alertes, actions à entreprendre, lieux de rassemblement.
- Meilleure coordination des services municipaux, de secours, et des acteurs locaux.
- Mise en place de procédures claires pour protéger les personnes vulnérables.

Le PCS doit être révisé régulièrement, notamment tous les 5 ans, ou lorsqu'un changement notable survient (nouveau risque identifié, évolution des infrastructures, etc.).

Des exercices de simulation seront organisés pour tester son efficacité et adapter les procédures.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 12 voix POUR (11 + 1 procuration)

7/ Mise en place du CFU (Compte Financier Unique) à partir de 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 205 de la loi de Finances 2024 généralisant le Compte Financier Unique au plus tard au titre de l'exercice 2026,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 juin 2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 pour le budget communal,

La mise en place du Compte Financier Unique (CFU), qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, vise plusieurs objectifs :

Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, -

Améliorer la qualité des comptes,

Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

À terme, le CFU et le rapport sur le CFU, composant un bloc cohérent, participeront avec les données ouvertes à moderniser l'information financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE la mise en place du Compte Financier Unique à partir de la gestion 2026 sur tous les budgets de la collectivité.

Le Conseil municipal émet un avis favorable par 10 voix POUR et 2 abstentions (1 + 1 procuration).

8/ Informations SLA

Badge d'accès aux déchetteries : à compter du 1^{er} octobre prochain, il sera nécessaire d'être équipé d'un « e-badge » (QR Code) ou d'une carte d'accès physique pour accéder aux déchetteries de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION, qui seront alors fermées par des barrières.

Matinale Info Habitat : SAINT-LOUIS AGGLOMERATION et ses partenaires organisent le samedi 20 septembre 2025, de 8h30 à 12h00 à BLOTZHEIM, la seconde édition de la « Matinale Info Habitat » consacrée à l'investissement locatif.

Inauguration du Recyparc du Liesbach à Blotzheim : le samedi 27 septembre prochain à 10h00.

Conférence Intercommunale du Logement : en partenariat avec la Préfecture du Haut-Rhin, SAINT-LOUIS AGGLOMERATION organise une conférence intercommunale du logement qui se tiendra le mardi 30 septembre prochain de 15h00 à 17h00 à l'hôtel de ville de Saint-Louis.

9/ Urbanisme

Certificat d'urbanisme n° CU.68324.25.0017@ (CUa) présenté par la SCP COLLINET-SCHMITT-SAURET, notaire à Riedisheim, pour un terrain situé au lieudit Tiefer Weg, en section n° 03, parcelle n° 499, d'une contenance de 700 m².

Certificat d'urbanisme n° CU.68324.25.0018@ (CUa) présenté par la SCP BAUER et MENDEL, notaire à Wittenheim, pour un terrain situé rue des Maréchaux, en section n° 03, parcelles n° 521 et 523, d'une contenance totale de 594 m².

Certificat d'urbanisme n° CU.68324.25.0019(CUa) présenté par la SCP HEIM-CHASSIGNET et BROGLE, notaire à Altkirch, pour un terrain situé 4 rue des Blés, en section n° 03, parcelles n° 480/143 et 481/143, d'une contenance totale de 372 m².

Certificat d'urbanisme n° CU.68324.25.0020@ (CUa) présenté par la SCP BAUER et MENDEL, notaire à Wittenheim, pour un terrain situé rue des Maréchaux, en section n° 03, parcelles n° 521 et 523, d'une contenance totale de 594 m².

Certificat d'urbanisme n° CU.68324.25.0021@ (CUa) présenté par la SCP CHAUVIN et BASCH, notaire à Mulhouse, pour un terrain situé rue des Acacias, en section n° 02, parcelles n° 229 et 232, d'une contenance totale de 766 m².

Certificat d'urbanisme n° CU.68324.25.0022@ (CUa) présenté par la SCP VOROBIEF, notaire à Mulhouse, pour un terrain situé rue du Winzerhaus, en section n° 03, parcelles n° 99 et 100, d'une contenance totale de 1711 m².

Déclaration préalable n° DP.68324.25.0014@ présentée par M. Thomas DENTZ, pour une habitation située au 78 rue Principale, pour le changement de toutes les fenêtres et la création de deux fenêtres, en section n° 01, parcelle n° 419 d'une contenance de 346 m².

Déclaration préalable n° DP.68324.25.0015 présentée par M. Eric RIETHMULLER, pour une habitation située au 40 rue Principale, pour la construction d'un abri de jardin, en section n° 01, parcelle n° 310 d'une contenance de 698 m².

Déclaration préalable n° DP.68324.25.0016 présentée par Mme Lynn KIRMAN, pour une habitation située au 13 rue du Milieu, pour la pose d'une clôture, en section n° 02, parcelles n° 90 et 91 d'une contenance totale de 1497 m².

Déclaration préalable n° DP.68324.25.0017@ présentée par M. Julien BLEICHNER, pour une habitation située au 6 rue des Seigneurs, pour la rénovation de la toiture ainsi que la rénovation de la terrasse de la dépendance avec ajout de trois velux, en section n° 01, parcelle n° 129 d'une contenance de 1379 m².

Déclaration préalable n° DP.68324.25.0018@ présentée par M. Florian BISSLER, pour une habitation située au 38 rue Principale, pour l'installation d'un abri à bois de 3m x 6m, en section n° 01, parcelles n° 266, 314 et 315 d'une contenance totale de 1182 m².

Déclaration préalable n° DP.68324.25.0019 présentée par M. Alain KIENTZ, pour une habitation située au 38 rue de Rantzwiller, pour la pose de panneaux photovoltaïques sur un pan de toit, en section n° 20, parcelles n° 373 et 375 d'une contenance totale de 1200 m².

Déclaration préalable n° DP.68324.25.0020@ présentée par la société ALSACE SOLAR, pour une habitation située au 95 rue Principale, pour la pose de 20 panneaux photovoltaïques, en section n° 01, parcelles n° 266, 314 et 315 d'une contenance totale de 1182 m².

Déclaration préalable n° DP.68324.25.0021@ présentée par la société HELLO WATT Rénovation, pour une habitation située au 10 rue Principale, pour la pose de 19 panneaux photovoltaïques, en section n° 02, parcelle n° 381 d'une contenance de 2136 m².

Déclaration préalable n° DP.68324.25.0022@ présentée par VIVIALYS AMENAGEMENT FONCIER, pour une division foncière en 8 parcelles, avec conservation de la maison existante et la création de 7 terrains de construction, au 9 rue du Milieu, en section n° 02, parcelle n° 384 d'une contenance de 3522 m².

Déclaration préalable n° DP.68324.25.0023 présentée par M. Denis WACH, pour une habitation située au 21 rue Principale, pour l'agrandissement d'une fenêtre, en section n° 18, parcelles n° 1 et 2 d'une contenance totale de 1246 m².

Permis de construire n° PC.068.324.25.0005@ présenté par Mme Laetitia MELLE, pour la construction d'une maison d'habitation, rue des Maréchaux, section n° 03, parcelles n° 521 et 523 d'une contenance totale de 594 m².

Permis de démolir n° PD.68324.25.0002 présenté par M. Jean-Louis FUCHS, pour la démolition de granges, au 9 rue du Milieu, section n° 02 parcelle n° 384 d'une contenance de 3522 m².

Le Conseil municipal prend connaissance des documents d'urbanisme qui sont transmis au service instructeur de SLA (Saint-Louis Agglomération), pour contrôle et vérification, ainsi qu'à l'ABF si concerné.

Le Maire a adressé un mail de relance à Mme DENTZ afin de planifier une nouvelle date de réunion pour la continuité du PLU.

10/ Travaux

Broyage : l'entreprise MATHOT interviendra prochainement pour effectuer du broyage sur le site « déchets verts »

Chemin du Winzerhaus : mise en place de buses dans le fossé afin d'élargir le chemin ; les travaux sont co-financés par la commune et par l'Association foncière.

Projets communaux : Mme BAKHSSIS de l'ADAUHR, est venue nous faire une présentation des projets relatifs à l'atelier communal, la rénovation de la maison « Gesser » et le futur périscolaire en élaborant plusieurs options d'aménagement.

Une nouvelle réunion est programmée pour le lundi 22 septembre prochain à 18h00.

Périscolaire : Le maire informe que des visiophones ont été installés dans chaque appartement communal ; le lave-vaisselle a été installé ; un bureau pour l'administratif et une table pour la cuisine ont été déposés ; le frigo, le lave-vaisselle et 2 armoires vont être livrés prochainement et notre agent technique Thomas s'affaire actuellement à la mise en place des petits WC pour la partie « sanitaire ».

Chemins du Winzerhaus et de Flaxlanden : tous deux ont été bien ravinés suite aux fortes pluies de ces derniers jours. Le maire a refait en partie ces chemins avec son tracteur et aussi avec l'aide de M. Thomas DENTZ équipé d'un engin de TP.

11/ Activités des commissions :

Commission embellissement : la tournée de reconnaissance s'est tenue, comme annoncé, le 19 juillet dernier. Le Comité devrait se réunir prochainement pour délibérer sur le classement.

Commission PLU : une réunion de travail s'est tenue le mardi 1^{er} juillet à 19h30 en mairie. Le maire a adressé une nouvelle demande à Mme DENTZ du Bureau d'Etudes OTE Ingenierie pour la suite de cette révision et ce, d'ici la fin du mois de septembre.

Cinéma plein air : les conditions météorologiques incertaines nous ont contraints à annuler cette manifestation.

12/ Informations / Divers

Inauguration du sentier de Mémoire : cette manifestation se déroulera le samedi 13 septembre prochain à 17h00. Les invitations ont été envoyées.

La présence des élus est largement souhaitée pour la mise en place de l'espace « vin d'honneur » et l'accueil des invités.

Inauguration de la chaufferie biomasse : cette manifestation se déroulera le dimanche 28 septembre prochain à 10h30. Les invitations ont été envoyées.

Cérémonie de Commémoration : cette rencontre désormais annuelle est fixée au dimanche 19 octobre 2025.

Repas Seniors : comme chaque année, le rendez-vous est pris pour le 1^{er} dimanche de décembre, à savoir le 7 décembre pour cette année.

Consulter les traiteurs ainsi que le musicien pour confirmation.

Vœux du maire : le maire présentera ses vœux à la population le vendredi 2 janvier 2026 à 18h00.

Bretzel d'Or : M. Jean-Philippe RUBERT a présenté le projet relatif au sentier de Mémoire. Dans l'éventualité où notre initiative serait retenue, la remise de prix est prévue pour le 19 octobre prochain à SAVERNE.

Affaires scolaires :

- Une 3^{ème} classe a été installée dans la salle d'évolution de l'école maternelle ;
- Un planning a été réalisé pour l'utilisation de la salle de la MJC pour les activités d'éveil de l'école maternelle ;
- Mme Razika IDIR-SIEGLER succède à M. Raymond HINZ au poste d'Inspectrice de l'Education nationale à partir de cette nouvelle rentrée scolaire.

Informations de dates :

12.09.2025 : Mairie de BRUNSTATT-DIDENHEIM, à partir de 18h30, conférence « le sommeil, ici et ailleurs : de la Terre à l'Espace » et à 19h45 : vernissage de l'exposition « le spatial & moi » ;

20.09.2025 : 34^{ème} fête du village de Hégenheim : le Käsnapperfascht ;

22.09.2025 : rencontre du Conseil Local de Santé Mentale à 16h00 à SIERENTZ ;

26.09.2025 : inauguration de l'engagement d'UFFHEIM comme village ambassadeur du Don d'Organes ;

0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures et 58 minutes

La prochaine séance est prévue pour le lundi 13 octobre 2025

Signature des membres présents :

Le Maire, Vincent STRICH :		
Isabelle ALLOUCHE:	Sophie DIENER :	Christian ENTZ : <i>Par procuration, J-Philippe RUBERT</i>
Germain JUNG : <i>Absent excusé</i>	Pierre MALATRE :	Angélique MARTIN :
Laëtitia NASTASI : <i>Absente excusée</i>	Jérôme PRUVOT : <u>Secrétaire de séance</u>	J-Philippe RUBERT :
Sonia SCHMITZ :	Géraldine SCHURDER :	Denis WACH :
Céline WALTERSBERGER :		

Délibérations :

N° 1 pour le point 03 : Affectation de locaux à un service public : installation d'un périscolaire dans un appartement communal ;

N° 2 pour le point 04 : décision de contracter un emprunt pour l'acquisition de la propriété 2 rue de Rantzwiller dite « Bohrer » ;

N° 3 pour le point 05 : nomination d'un référent « EESH » (Espèces à Enjeux pour la Santé Humaine) ;

N° 4 pour le point 06 : validation du Plan Communal de Sauvegarde ;

N° 5 pour le point 07 : mise en place du CFU (Compte Financier Unique) à partir de 2026.